

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre des opérations de développement social urbain conduites depuis plusieurs années sur le quartier des pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er, ont été réalisées plusieurs actions destinées à valoriser le patrimoine architectural et historique particulièrement riche de ce quartier et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Cependant, les caractéristiques mêmes du quartier -fortes déclivités, densité du bâti et donc de la population résidante, étroitesse des rues et rareté des espaces publics- renforcent l'impact négatif des dégradations qui peuvent être commises et nécessitent la mise en oeuvre de moyens spécifiques.

Les partenaires du contrat de ville souhaitent apporter une réponse adaptée aux particularités du quartier pour l'amélioration de la gestion de proximité sur trois sites symboliques :

- l'axe Grande Côte dont les espaces publics situés dans la partie supérieure constituent l'un des principaux poumons verts du quartier,
- l'axe montée Saint Sébastien-rue du Griffon très fréquenté et accueillant de nombreuses activités,
- les traboules qui sont l'un des attraits touristiques majeurs de Lyon et donc très fréquentées.

La mise en oeuvre de cette action est prévue sur deux ans et elle est confiée à la régie de quartier de la Croix-Rousse avec pour objectifs :

- d'améliorer la coordination et la complémentarité des actions entre les services : propreté du Grand Lyon, espaces verts et cadre de vie de la ville de Lyon, en les alertant dès que nécessaire,
- d'établir des contrats d'entretien avec les propriétaires, les régies ou les syndicats des immeubles et des commerces riverains pour le traitement des graffitis et de l'affichage sauvage,
- de sensibiliser les habitants et les usagers par une information régulière,
- de coordonner les interventions avec le plan propreté mis en place par la ville de Lyon.

Le coût total annuel de cette action est fixé à 320 000 F et serait financé comme suit :

- Etat (subvention)	184 000 F
- région Rhône-Alpes	11 000 F
- communauté urbaine de Lyon	40 000 F
- ville de Lyon	40 000 F
- régie de quartier de la Croix-Rousse	9 000 F
- participation des usagers	36 000 F

**B - Propose** d'approuver la mise en oeuvre d'actions d'amélioration de la gestion de proximité dans le quartier des pentes de la Croix-Rousse telles que présentées ci-dessus ainsi que la participation financière, à ces actions, de la Communauté urbaine pour un montant annuel de 40 000 F, de l'autoriser à signer la convention correspondante à intervenir avec la régie de quartier de la Croix-Rousse et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la mise en oeuvre d'actions d'amélioration de la gestion de proximité dans le quartier des pentes de la Croix-Rousse telles que présentées ci-dessus ainsi que la participation financière, à ces actions, de la Communauté urbaine pour un montant annuel de 40 000 F.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention correspondante à intervenir avec la régie de quartier de la Croix-Rousse.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 657 380 - fonction 66 - opération à créer.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,